Nations Unies S/PV.6700



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6700e séance

Mercredi 11 janvier 2012, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Nkoana-Mashabane	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/814)

12-20460 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et remerciements aux membres sortants

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo. Nous nous réjouissons tous d'avance de leur participation aux travaux du Conseil. Nous sommes convaincus que leur expérience et leur sagesse seront d'une contribution précieuse au Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants – la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Gabon, le Liban et le Nigéria – pour leur importante contribution aux travaux du Conseil durant leur mandat en 2010 et 2011.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre 2011. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Churkin et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/814)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/814, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de leur présenter aujourd'hui la situation qui prévaut au Darfour, ainsi que l'état de la mise en œuvre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Les membres auront pris connaissance du rapport du Secrétaire général (S/2011/814) du 30 décembre 2011 sur la MINUAD. J'aimerais souligner certains points clefs relatifs à la situation politique, à la situation sécuritaire et à la situation humanitaire au Darfour.

Sur le plan politique, et à la suite des progrès qui sont décrits dans le rapport du Secrétaire général, les parties ont progressé dans le partage du pouvoir et dans la mise en œuvre des dispositions sécuritaires du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le 18 décembre dernier, le Président du Soudan a émis un décret nommant le Secrétaire général du Mouvement pour la liberté et la justice (MLJ), Bahr Idriss Abou Garda, au poste de Ministre d'État à la santé. Le 27 décembre, trois décrets présidentiels supplémentaires liés au processus de paix ont été émis. Ils abrogent l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et établissent l'Autorité régionale du Darfour, organe principal responsable de la mise en œuvre du Document de Doha, en collaboration avec le Gouvernement du Soudan. Ces décrets nomment également les membres de l'autorité de direction de l'Autorité.

Les nominations incluent, entre autres, sept membres du Mouvement pour la libération et la justice, et ce, conformément au Protocole sur la participation politique. Elles incluent également un membre de la faction de l'Armée de libération du Soudan favorable à l'unité et un membre de la faction de l'Armée de libération du Soudan favorable à la paix, deux organisations signataires de la Déclaration d'engagement sur l'accord de paix du Darfour, un

membre du Congrès national et un général de division des Forces armées soudanaises, comme commissaire chargé des arrangements sécuritaires. Le Mouvement pour la libération et la justice a accepté ces nominations. La prochaine étape devrait inclure la mise sur pied du conseil législatif, des ministères et des commissions de l'Autorité régionale du Darfour, ainsi que l'établissement de priorités dans la mise en œuvre de ces mesures.

Hier, le Président Al-Bashir a publié trois décrets nommant de nouveaux gouverneurs dans les États du Darfour, y compris des nominations pour deux États nouvellement créés, ce qui porte à cinq le nombre des États qui composent le Darfour. Les décrets ont également mis un terme aux fonctions de certains Walis et nommé un conseiller présidentiel. Le décret n° 1 stipule que les Walis – les préfets – du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest, Abdulhameed Musa Kasha et Jaafar Abdulhakam, ont vu un terme mis à leurs fonctions. Le décret n° 2 nomme de nouveaux Walis : Abdulhameed Musa Kasha en tant que Wali du Darfour-Est; Yousif Tibin Musa Adam pour le Darfour central; Hamad Ismail Hamad Abdulkareem pour le Darfour-Sud; et Haidar Galkoma Atim pour le Darfour-Ouest. Enfin, le décret n° 3 a nommé M. Jaafar Abdulhakam Conseiller présidentiel.

Le Darfour-Est et le Darfour central sont donc deux États nouvellement établis. Zalingei, qui est le lieu d'origine du groupe ethnique Fur, deviendra la capitale du Darfour central et comprend de larges parties du Djebel Marra. La ville d'Al Daein, qui est le point de base de certaines tribus arabes, deviendra la capitale du Darfour-Est. Elle est située dans la partie sud-est de cette région. Tous les Walis nouvellement nommés appartiennent au Parti du congrès national, à l'exception de M. Hadair Galkoma, nommé au Darfour-Ouest, qui est un vice-président du Mouvement pour la libération et la justice.

Également le 10 janvier, hier, le Ministre soudanais de la justice a nommé M. Ahmed Abdel Muttalab Ahmed Procureur de la Cour spéciale sur le Darfour. Cette nomination intervient conformément aux stipulations du Document de Doha sur la justice et la réconciliation. Les quartiers généraux du Procureur public de cette cour spéciale seront à Al-Fasher au Darfour-Nord, avec des succursales, si je puis dire, à Nyala et à El Geneina.

En ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions sécuritaires du Document de Doha, à la suite de quatre réunions de la Commission du cessez-le-feu et à l'issue de la réunion inaugurale de la Commission conjointe décrite dans le rapport, le Mouvement pour la libération et la justice a échangé sa liste de personnel pour les groupes des postes d'observation et pour les équipes chargées de la vérification des forces. Il est prévu d'ailleurs que cette vérification débute dans quelques jours.

En ce qui concerne l'inclusivité du processus de paix, depuis la signature du Document de Doha le 14 juillet 2011, le Gouvernement et les mouvements non signataires ne se sont pas rencontrés. Il y avait une fenêtre de trois mois qui était offerte par le Gouvernement aux partis susceptibles de vouloir signer le Document de Doha. Cette fenêtre a expiré en octobre sans aucun mouvement de nouvelle signature. Comme le note le rapport du Secrétaire général, le Chef par intérim de la médiation conjointe a continué à faire pression sur le Gouvernement, le Mouvement pour la justice et l'égalité, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid afin qu'ils reprennent les négociations. Cependant, une série de désaccords sur l'étendue des négociations, les appels du Front révolutionnaire du Soudan et le fait que se soit créée une alliance entre le Mouvement pour la justice et l'égalité, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid en vue de renverser le Gouvernement dirigé par le Congrès national ont bloqué toute reprise des pourparlers.

Comme on le sait, le Mouvement pour la justice et l'égalité, Khalil Ibrahim, est mort. Les conséquences de son décès sur le processus de paix deviendront claires avec le temps. Mais ce qu'on peut dire à ce stade, c'est que sa mort semble avoir réduit la possibilité de reprise des pourparlers entre son mouvement et le Gouvernement dans un futur proche. Dans une déclaration qu'il a faite peu après la mort de Khalil, le Mouvement pour la justice et l'égalité a juré de le venger et proclamé qu'il continuerait à travailler au renversement du Gouvernement du Congrès national.

De son côté, le Gouvernement du Soudan a appelé tous les groupes armés du Darfour à déposer les armes et rejoindre le processus de paix sous peine de subir le même sort que Khalil Ibrahim. Nous croyons savoir que le Mouvement pour la justice et l'égalité est en train de sélectionner un successeur pour ce dernier.

Comme l'indique le rapport dont le Conseil est saisi, le Secrétaire général développe, en concertation étroite avec l'Union africaine, une feuille de route pour la paix au Darfour. Cette feuille de route vise à donner aux Nations Unies et à l'Union africaine un cadre pour faciliter de manière conjointe les pourparlers entre les parties, et ce, dans trois domaines majeurs : premièrement, le soutien à l'exécution du Document de Doha; deuxièmement, un engagement continu avec le Gouvernement et les mouvements non signataires afin d'encourager les négociations; et troisièmement, le soutien au dialogue interne au Darfour.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme indiqué dans le rapport, même s'il n'y a eu relativement peu d'hostilités militaires dans plusieurs zones du Darfour, il y a eu des affrontements entre le Gouvernement et les forces des mouvements armés dans les zones situées le long de la frontière entre le Darfour-Nord et le Kordofan septentrional, de la frontière entre Darfour-Sud et le Kordofan méridional et dans le Djebel Marra au cours de la deuxième moitié de décembre. Il n'y a pas eu de victimes ni de déplacés suite à ces incidents, selon les informations obtenues par la MINUAD.

La situation en matière de sécurité au Darfour ne concerne pas uniquement les affrontements militaires, mais également les menaces au bien-être physique et à la liberté de circulation des civils. À cet égard, nous restons préoccupés par les actes de banditisme, de criminalité et de violence sexuelle et sexiste, tels que décrits en détail dans le rapport.

La situation dans le camp des déplacés de Zam Zam est particulièrement préoccupante. Après la nomination, fin octobre, d'un nouveau commandant des Forces centrales de réserve de la police, la situation sur le plan de la sécurité dans le camp s'est dégradée. Après sa nomination, les incidents de tirs pendant la nuit, de pillage et de harcèlement des déplacés par les éléments des Forces centrales de réserve de la police ont progressivement augmenté. Le 29 novembre, un déplacé a été abattu et deux autres ont été blessés par les Forces centrales de réserve de la police.

La plupart de ces incidents ont été signalés aux autorités gouvernementales, notamment par le biais de la MINUAD, mais il faut dire qu'elles n'ont guère réagi. La MINUAD a fait des démarches fermes auprès des autorités gouvernementales et a appelé à maintes reprises leur attention sur les informations faisant état des manquements des éléments des Forces centrales de réserve de la police. À la suite d'une démarche déterminée de la MINUAD auprès des autorités policières le 18 décembre, le commandant des Forces centrales de réserve de la police a été remplacé. Depuis lors, les tensions ont considérablement baissé dans le camp.

La MINUAD continue de suivre de près la situation, de faciliter la tenue des réunions hebdomadaires de coordination entre les responsables des déplacés, les responsables de sécurité au niveau local et les organisations humanitaires, et de coopérer avec les autorités gouvernementales en vue de renforcer comme il se doit la sécurité dans le camp.

L'augmentation nette de manœuvres et d'affrontements entre le Gouvernement et les forces des mouvements armés au cours des dernières semaines s'est accompagnée d'une augmentation soudaine de restrictions des déplacements imposées par les autorités gouvernementales à la MINUAD. Il s'agit notamment des restrictions imposées aux vols et aux patrouilles terrestres dans les zones de conflit, de la mi-décembre au début de janvier, comme cela a déjà été indiqué. Ces restrictions ont été imposées suite aux opérations en cours des Forces armées soudanaises.

L'interdiction d'accès a porté gravement atteinte à la capacité de la MINUAD à s'acquitter de son mandat et à réapprovisionner ses bases d'opérations dans les zones concernées. La Mission a demandé à maintes reprises au Gouvernement d'autoriser de nouveau l'accès. Lors de nos réunions officielles, y compris à l'occasion de ma visite au Soudan en octobre, j'ai personnellement exhorté instamment les responsables du Gouvernement soudanais à garantir à la MINUAD un accès sans entrave à tout le territoire du Darfour, soulignant que les forces de la MINUAD étaient armées et, par conséquent, capables de se protéger contre des menaces de sécurité.

S'agissant d'autres questions opérationnelles, je suis heureux de pouvoir annoncer que les 447 conteneurs retenus à Port-Soudan depuis mai 2011 ont été dédouanés le 9 janvier. Cette évolution a été possible grâce à de nombreuses démarches entreprises par la MINUAD auprès des autorités gouvernementales à Port-Soudan et à Khartoum.

Toutefois, le nombre de demandes de visas en souffrance reste préoccupant. Au 10 janvier, le nombre total de demandes en attente était de 935 – 467 pour les forces de police, 172 pour le personnel militaire et 296 pour le personnel civil. La MINUAD continue de

rencontrer chaque semaine les représentants du Ministère des affaires étrangères à ce sujet et elle a, bien évidemment, fourni à plusieurs reprises aux autorités gouvernementales, outre les demandes de visas initiales déjà présentées, des listes récapitulatives des demandes en souffrance.

Quant à la situation humanitaire, on observe une tendance encourageante au rapatriement consenti des personnes déplacées et des réfugiés à l'intérieur de leur propre pays, qui se poursuit à un rythme d'environ 1 500 personnes par mois. Le nombre total de retours volontaires confirmés au Darfour du 1er janvier au 30 octobre 2011 s'est élevé à plus de 85 000, contre 70 000 nouveaux déplacés. Néanmoins, le Programme alimentaire mondial (PAM) a assisté environ 4 millions de personnes au Darfour au cours de l'année 2011. Alors que la plupart des zones du Darfour étaient accessibles aux organisations humanitaires, sous escorte de la MINUAD hors des centres urbains, l'accès à la partie occidentale de Djebel Marra a été refusé à plusieurs reprises et a été limité de manière intermittente pour les régions de Djebel Marra, Shangil Tobaya et Um Baru, ainsi que pour le camp Zam Zam.

Pour ce qui est de la sûreté et de la sécurité de la mission et du personnel humanitaire, les attaques perpétrées contre les soldats de la paix de la MINUAD à Zam Zam le 10 octobre et à Nyala le 6 novembre, qui ont causé la mort de quatre soldats de la paix et en ont blessé sept autres, ont suscité une vive préoccupation. Le Secrétaire général a demandé au Gouvernement de coopérer pleinement avec la MINUAD afin d'enquêter sur ces incidents et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les coupables répondent de leurs actes. De plus, nous sommes soulagés de savoir que l'agent humanitaire qui avait été kidnappé à Nyala le 14 août a été libéré le 16 décembre.

Les mesures initiales prises par les parties signataires pour mettre en œuvre le Document de Doha nous incitent à l'optimisme. À cet égard, les parties doivent être appuyées par le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble, notamment concernant l'application de dispositions permettant d'améliorer de façon tangible la vie des Darfouriens. De plus, il est nécessaire d'amener le Gouvernement et les mouvements non signataires à la table des négociations. Leurs griefs de longue date ne pourront être résolus efficacement que par des pourparlers pacifiques qui aboutiront à un accord en vue de mettre fin aux hostilités et d'œuvrer ensemble à la paix. Nous continuerons de coopérer avec l'Union africaine pour atteindre cet objectif.

De plus, nous continuerons de protéger les civils, de faciliter l'acheminement de l'aide et d'aider les rapatriés de plein gré afin de secourir le peuple du Darfour durant la recherche d'un règlement durable et global du conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Choat (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à la République sud-africaine pour avoir organisé cette séance et à vous, Madame la Présidente, pour présider ce débat.

La République du Soudan du Sud est préoccupée par la situation sur le plan de la sécurité au Darfour. Nous pensons que l'insécurité dans n'importe quelle zone de notre région, notamment dans la République du Soudan, pourrait compromettre la situation sur le plan de la sécurité dans notre pays. À notre avis, la crise du Darfour doit être résolue en négociant et en parvenant à un règlement politique. Nous encourageons toutes les parties à entamer rapidement des négociations politiques dans un esprit de bonne foi et de compromis.

La République du Soudan du Sud note que la situation au Darfour ne se situe pas totalement à l'écart des autres défis auxquels font face les deux Soudan. Nous invitons respectueusement les membres du Conseil à tenir compte du contexte politique et sécuritaire plus large dans leurs débats. Par exemple, la situation actuelle dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu pourrait avoir un impact sur la dynamique de la situation au Darfour. Nous encourageons la communauté internationale à examiner les défis de la région d'une manière globale; il s'agira en effet du moyen le plus efficace de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité à long terme.

La République du Soudan du Sud demeure totalement déterminée à résoudre toutes les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud de façon complète et globale. Nous espérons que les progrès accomplis dans les négociations entre nos deux pays pourront aussi avoir un impact positif sur les chances de progrès au Darfour et dans les États du Sud-Kordofan et du Nil Bleu, pour que tous les habitants du Soudan puissent jouir de la paix permanente et durable qu'ils méritent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais saluer la présence à cette séance de S. E. M[me] Maite Nkoana-Mashabane, Ministre des affaires étrangères du pays frère d'Afrique du Sud. Nous sommes honorés de la voir présider nos débats aujourd'hui sur le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/814). Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement les représentants de l'Azerbaïdjan, du Guatemala, du Maroc, du Pakistan et du Togo, qui entrent au Conseil de sécurité en tant que membres non permanents.

Je voudrais aussi remercier M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé sur la situation au Darfour. Je voudrais le remercier en particulier d'avoir décrit l'évolution positive et remarquable qui s'y est déroulée. Je voudrais apporter des éclaircissements sur quelques points mineurs de procédure qu'il a cités, mais son exposé était dans l'ensemble positif, voire prometteur, compte tenu de la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Nos débats d'aujourd'hui sur le rapport dont le Conseil est saisi, qui porte sur la MINUAD, ont lieu alors que la situation au Darfour est stable sur les plans essentiels de la sécurité, des secours humanitaires et du développement. Il y a aussi eu des faits nouveaux positifs d'importance considérable, notamment le fait que le Document de Doha pour la paix au Darfour est entré dans sa phase de mise en œuvre et que les autorités de transition au Darfour ont assumé pleinement leur pouvoir, M. Tijani Seise, du Mouvement pour la libération et la justice, ayant prêté serment le 23 octobre en tant que Président de l'Autorité régionale pour le Darfour.

Plusieurs membres des factions, cités nommément dans le Document de Doha, ont été nommés ministres dans le Gouvernement central et à d'autres postes de l'Autorité provisoire au Darfour, comme M. Ladsous l'a noté plus tôt. C'est là un fait très prometteur qui indique que la population du Darfour, qui hier portait les armes, contrôle aujourd'hui sa région, à l'exception de quelques éléments sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

Ces derniers mois, le Darfour a vu augmenter le nombre de réfugiés et de personnes déplacées qui ont commencé à réintégrer leurs villages par dizaines de milliers. Ces personnes ont manifestement été rassurées par la stabilité des conditions de sécurité et par le fait que les besoins quotidiens sont satisfaits dans ces villages.

Par exemple, le Gouvernement soudanais a alloué la somme de 600 millions de dollars, provenant de fonds étrangers, et de 134 millions de livres soudanaises, provenant de fonds locaux, au fonds de reconstruction pour le Darfour aux fins de la réinstallation et en vue d'assurer la stabilité et une vie dans la dignité aux rapatriés, ainsi que pour la réalisation d'un certain nombre de projets de développement dans la province.

Dans ce contexte, nous rendons également hommage aux efforts inlassables déployés par le Gouvernement pour réhabiliter les villages modèles à l'intention des rapatriés, un projet qui comportait la fourniture d'électricité solaire à 100 villages du Darfour occidental et à des clubs sociaux, des dispensaires, des écoles et à d'autres types d'installations qui fournissent aux citoyens des moyens de communication modernes, y compris un certain nombre de chaînes satellites, et des services de santé. Cela représente une forte amélioration qualitative pour le développement au Darfour, notamment au Darfour occidental. Des efforts se poursuivront en vue de réhabiliter toutes les autres régions.

Dans ce contexte, je souhaite rappeler que le comité chargé de l'application du Document de Doha, sous la présidence du Qatar, se prépare actuellement à participer à une conférence internationale qui se tiendra le 16 janvier dans la ville d'Al-Fasher, capitale du Nord-Darfour, dans le cadre des efforts de promotion du développement.

Selon les informations que j'ai reçues, les pays et entités suivants participeront à cette conférence, qui aura pour thème la promotion de la stabilité et du développement au Darfour : Grande-Bretagne, Chine, Russie, États-Unis d'Amérique, Canada, Union africaine, Burkina Faso, Tchad, Égypte, Union européenne, Ligue des États arabes, Organisation de la coopération islamique et MINUAD. Nombre d'autres pays devraient annoncer leur participation à cette conférence internationale, preuve que la paix a pris racine au Darfour.

Comme l'indique le paragraphe 6 du rapport dont le Conseil est saisi, la Commission du cessez-le-feu, créée dans le contexte du Document de Doha pour la paix au Darfour, s'est réunie à quatre reprises pendant

la période considérée. Les signataires du Document ont fourni les informations demandées sur la disposition et l'emplacement de leurs forces, conformément au Document. Cela permettra aux groupes du cessez-le-feu de procéder à des exercices de suivi et de vérification; de compléter le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration; et d'intégrer les combattants du Mouvement pour la libération et la justice dans les Forces armées soudanaises.

Je voudrais rappeler ici que le Mouvement pour la libération et la justice est un groupe de 11 factions rebelles qui ont signé l'Accord de paix. Nous veillerons à ce que ceux qui veulent rejoindre les forces armées ou retourner à la vie civile puissent le faire.

Le Soudan, Membre actif de l'ONU, a désormais une vaste expérience dans le désarmement et la réintégration des anciens combattants, grâce à l'absorption des mouvements rebelles et au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. À cet égard, nous pouvons partager notre expérience avec ceux qui nous le demanderont.

Les exemples que j'ai cités confirment que le Darfour avance à grands pas vers la paix, preuve de la détermination de toutes les parties et du Gouvernement à mettre véritablement en œuvre le Document de Doha. En outre, les parties au Document ont lancé au Darfour des campagnes de sensibilisation au Document, avec l'aide de la MINUAD. Je tiens, en l'occurrence, à remercier la MINUAD pour les efforts qu'elle a déployés dans le cadre de la campagne d'information et de sensibilisation menée en zones rurales. Au total, 25 exemplaires du Document ont été distribués à la communauté des organisations non gouvernementales et à la société civile.

Dans le cadre de la coopération du Gouvernement soudanais avec la communauté internationale, je voudrais rappeler la réunion des représentants spéciaux des pays membres du Conseil de sécurité, tenue à El Geneina, dans le Darfour occidental, en octobre dernier, avec la participation des représentants de l'Union africaine et des Sages africains. Cela a été l'un des faits nouveaux importants et positifs qui se sont produits au Darfour. Des représentants du Canada, de la Chine, de l'Union européenne, de la France, de l'Allemagne, du Japon, de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud, de la Suède, de la Grande-Bretagne et des États-Unis ont également participé à cette réunion.

Par ailleurs, le document final de la conférence a affirmé que le Document de Doha représente une avancée importante vers le rétablissement de la paix et de la stabilité au Darfour. La réunion s'est déroulée en octobre 2011, et nous attendons avec impatience l'arrivée des représentants des membres du Conseil de sécurité pour aider le Soudan à mettre en œuvre ses initiatives de paix.

Aux paragraphes 22 à 25 du rapport dont les membres du Conseil sont saisis, il est pris note de l'amélioration des conditions de sécurité dans la région, à l'exception de quelques poches où certains mouvements rebelles ont rejeté la paix et n'ont absolument aucune intention de rejoindre le processus de paix. Ils sont prêts à tout après leur défaite militaire, et ils ont choisi l'option des pillages et des vols à main armée. M. Ladsous a fait référence aux bandes armées qui enlèvent et terrorisent des civils jusque dans les camps de personnes déplacées; ces actions sont celles des derniers mouvements armés et bandes de pilleurs qui ont rejeté la paix. La seule activité qu'il leur reste est le vol à main armée, et ils n'hésitent pas à lancer des missions-suicides imprudentes.

Cette attitude est apparue évidente lorsque Khalil Ibrahim, le chef du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), qui a été tué le 23 décembre 2011, a annoncé que le MJE se préparait à lancer une attaque militaire contre Khartoum et à renverser le Gouvernement. Dans ce contexte, nous avons déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité le 29 décembre, laquelle contient des éléments de preuve montrant que le Soudan du Sud abrite de nombreux membres du MJE qui ont traversé la frontière internationale à bord de 79 véhicules 4 x 4 militarisés transportant plus de 350 éléments armés du Mouvement. Le Conseil a été tenu au courant des détails de cette manœuvre. Il ne fait aucun doute que ces éléments se trouvent aujourd'hui dans la région de Timsah, largement à l'intérieur des frontières de 1956.

Nous avons demandé au Conseil d'exhorter nos frères du Gouvernement sud-soudanais à ne pas prêter assistance à ces forces. Nous avons demandé qu'elles soient désarmées. Nous avons demandé que les personnes recherchées par le Gouvernement soudanais pour répondre de leurs crimes lui soient livrées. Malheureusement, nous n'avons constaté aucun progrès à cet égard. Nous demandons au Conseil de sécurité d'envoyer un message clair et ferme. La situation est claire. Ces forces ont été armées par le colonel Kadhafi alors qu'elles défendaient son régime en Libye. Quand le régime s'est effondré, elles ont traversé la frontière et

sont entrées au Soudan, et quand nous les avons chassées, elles sont passées au Soudan du Sud.

Nous sommes véritablement inquiets pour la stabilité et le développement du Soudan du Sud, car ces forces armées sont capables de rallumer le conflit dans le pays. Nos craintes sont amplement justifiées. Les conflits tribaux et les massacres sont courants au Soudan du Sud. Nous craignons que les armes de ce groupe armé ne se retrouvent entre les mains des tribus, dont les combattants les utiliseront pour régler leurs comptes.

Comme l'a noté le représentant du Soudan du Sud, nous sommes déterminés à régler toutes les questions en suspens avec le Sud. Une réunion va être organisée à Addis-Abeba le 17 janvier, sous la présidence de M. Thabo Mbeki, en vue de régler toutes ces questions. Je tiens à ce qu'il soit pris acte de notre volonté sincère de régler toutes les questions en suspens, mais également du fait que le Soudan du Sud n'a pas fait écho à notre sincérité ni concrétisé ses paroles par des actes. Même s'il prétend avoir hâte de régler ces questions, il fournit un appui sans limite aux mouvements rebelles dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Comment pouvons-nous harmoniser ses déclarations d'intention avec ses actions?

Cette attitude n'aidera pas le Soudan du Sud à devenir un pays moderne. Le Soudan du Sud a besoin de stabilité, de sécurité et de paix s'il veut pouvoir régler les principaux problèmes auxquels il est confronté. Il incombe selon moi au Conseil de veiller à ce que ces conditions soient assurées. Nous craignons que, si le Conseil ne parvient pas à régler fermement cette situation et à envoyer un message clair au Gouvernement sud-soudanais, les actions de ce dernier n'aient des répercussions dans toute la région.

Au paragraphe 32 du rapport dont les membres du Conseil sont saisis, il est noté qu'« entre le 1er octobre et le 12 décembre, les militaires et les policiers de la MINUAD ont fait 19 644 patrouilles ». Ce nombre considérable illustre l'étendue de la zone géographique couverte par ces patrouilles, ainsi que la stabilité et la sécurité qui prévalent dans la région. La MINUAD est la plus grande opération de la paix déployée aujourd'hui dans le monde. Sa zone d'opérations est la plus importante au monde. Cela est la preuve de la coopération sans bornes du Gouvernement soudanais. Certains cas liés à la délivrance de visas d'entrée doivent être considérés en tenant compte du nombre important de membres du personnel de la MINUAD. Je le dis sincèrement, mon pays étant également Membre de cette organisation internationale : nous faisons attention au budget de cette organisation.

Je vois que le représentant du Secrétariat parle et cela freine ma déclaration. Je souhaite qu'il prête une oreille attentive à cette déclaration.

Il est temps, compte tenu de la stabilité qui s'est instaurée au Darfour, que le Conseil de sécurité envisage de réduire l'énorme taille des effectifs. Les crédits alloués pour le personnel représentent près de 3 milliards de dollars. N'avons-nous pas le plus grand besoin d'économiser de tels montants pour les consacrer à d'autres projets de l'ONU? Nous pensons que les poches de résistance et les derniers éléments des mouvements armés ne doivent pas justifier que l'ONU gaspille 3 milliards de dollars par mois. En fait, il faut exercer des pressions sur ces mouvements qui refusent la paix, afin qu'ils dialoguent pour trouver une solution ou les sanctionner. Ces mouvements enlèvent désormais des agents humanitaires et des membres du personnel de la MINUAD. Nous affirmons au Conseil que nous continuerons de coopérer avec la MINUAD pour mettre fin à ce phénomène, tout comme les efforts du Gouvernement ont permis la libération de Francesco Azzara, un ressortissant italien, qui avait été enlevé il y a deux mois près d'El Geneina. Avant cela, le Gouvernement avait aidé à la libération de nombreuses personnes victimes d'enlèvement.

Enfin, je répète que nous sommes déterminés à appliquer toutes les dispositions du Document de Doha pour la paix. Nous ne fermons pas la porte à ceux qui prennent fait et cause pour la paix, et nous espérons que la séance d'aujourd'hui conduira à l'adoption d'une démarche plus constructive qui contribue à mener à bien le processus de paix et de stabilité, désormais bien organisé.

Mon dernier point a trait à une information donnée par M. Ladsous et que je souhaite confirmer. Dans le cadre du Document de Doha pour la paix au Darfour, il est fait référence à la mise en place de tribunaux spéciaux pour juger toutes les personnes impliquées dans les crimes commis durant le conflit, qu'il s'agisse des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre ou des vols à main armée au Darfour. Tout dernièrement, le procureur général de ce tribunal spécial a été nommé, comme l'a indiqué M. Ladsous. Il s'agit d'une figure du droit renommée et crédible, et ce

tribunal aura des annexes dans la région du Darfour. Cette nomination a eu lieu hier. Le Document de Doha indique également que le Tribunal pourrait accueillir des observateurs de l'ONU ou d'autres organisations pour contrôler les travaux de ce tribunal, qui veillera à ce qu'aucune personne impliquée dans un crime ne reste impunie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier de nouveau le représentant du .

Soudan du Sud de la déclaration qu'il a faite. De même, je remercie le représentant du Soudan de sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.